



13 avenue de Taillebourg
75 011 Paris

Tél. : 01 40 24 28 98
courriel : snep.faen@club-internet.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Destinataires : rubriques « éducation » des médias

Objet : Une réforme des rythmes à marche forcée

La réforme des rythmes, faisant passer la semaine scolaire de 4 jours à 4 jours et demi, a été appliquée, dès le 2 septembre 2013, dans 4 000 écoles primaires malgré le refus majoritaire des enseignants.

Un mois après, voici le premier bilan que les enseignants, parents, équipes, maires, animateurs, autres personnels et les élèves établissent :

- Des rythmes hebdomadaires effrénés et désorganisés ;
- Des équipes en conflit et menant de véritables bras de fer pour organiser au mieux les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ;
- Des élèves laissés sur le trottoir faute de savoir où ils doivent aller ;
- Des conditions d'hygiène dégradées, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés de l'Ecole Maternelle) prenant en charge, le plus souvent sans formation, des ateliers sur leur temps de travail à la place du nettoyage des classes. Tâche exécutée par des employés communaux, voire des sociétés de ménage, ne passant qu'une à deux fois par semaine.

On déplore, en conséquence :

- Des élèves épuisés, stressés, perdus entre les différents intervenants (enseignants, animateurs, ATSEM, employés communaux). Les directeurs d'école notent déjà une augmentation des absences et des maladies et observent une perte des repères pour les élèves de maternelle ;
- Des élèves contraints de s'inscrire à certains APC/TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui n'étaient pas leur choix ;
- Des volontaires qui encadraient les APC/TAP démissionnaires car ils se retrouvent sans réel moyen et devant des enfants non motivés et surexcités ;
- Des enseignants dessaisis de leurs classes pour y installer des ateliers et qui ne sont plus des lieux réservés à l'apprentissage. Les règles des APC, et encore plus des TAP, ne sont pas les mêmes que celles des enseignants ;
- Une très large augmentation des inégalités devant les propositions des APC et surtout des TAP qui varient d'une ville à l'autre selon les budgets et le personnel dédié.

Le SNEP-FAEN demande le report de cette réforme à la rentrée 2015 pour dresser le bilan de cette « expérimentation » et, si elle a lieu d'être, qu'elle soit correctement anticipée et planifiée par l'ensemble des acteurs intervenants.

Le contenu des enseignements, et donc les programmes, doivent auparavant être revus pour un recentrage sur les fondamentaux.

Les salles de classe doivent conserver leur statut de lieu d'apprentissages afin d'offrir un cadre suffisamment propice aux enseignements scolaires.

De plus, pour le SNEP-FAEN, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves de 400€ attribuée dans le cadre de cette refondation est dérisoire compte tenu du travail engagé par les enseignants, toujours sans augmentation du point d'indice. Une revalorisation ne passe pas par une modeste « prime » en récompense d'un travail subi !

Paris, le 11 octobre 2013

Contact téléphonique : 06 51 12 42 49

Céline Vivier
Co-secrétaire générale